



CONDITIONS DE VENTE

Sauf conditions particulières indiquées dans l'onglet correspondant

La vente se fera expressément au comptant et les acquéreurs paieront en sus de l'adjudication :

20.00 % TTC. Pour les lots volontaires

14.28 % TTC. Pour les lots judiciaires

La vente étant sous le régime de la marge (article 297-a du CGI), le bordereau de vente remis à l'adjudicataire ne fera ressortir **aucune TVA récupérable**. Sauf indication contraire lors de la vente.

Païement :

Le paiement du bordereau aura lieu **au comptant**, pour l'intégralité (prix, frais et taxes).

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- **par carte bancaire** : pour les personnes inscrites sur interencheres-live, par prélèvement CB dans la limite de 100 € pour les particuliers ou professionnels résidant en France et pour les autres via un lien de paiement 3D secure (valide 48 h après réception) pour un paiement CB à distance sécurisé.
- **par chèque** : uniquement pour les particuliers ou professionnels résidant en France. En cas de paiement par chèque, le transfert de propriété des lots n'aura lieu qu'après réception du chèque. Pour les acquéreurs non connus de l'étude, la délivrance de la marchandise pourra être retardée jusqu'à l'encaissement effectif du chèque (soit 21 jours après dépôt en banque).
- **par virement bancaire** : obligatoire en cas de paiement ne pouvant être réglé via le lien de paiement 3D secure pour les acheteurs résidant à l'étranger et les bordereaux supérieurs à 750 euros.

Achat et Délivrance :

Nous attirons l'attention des futurs acheteurs sur le fait que, conformément aux codes de la consommation, il n'existe pas de possibilité de rétractation dans le cadre des ventes aux enchères publiques.

Une exposition et une description préalable des lots permettent aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente.

Dans tous les cas, les adjudicataires devront contrôler le contenu des lots qui leur seront délivrés. Il ne sera admis **aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée**.

SASU BOSCHER ENCHERES
Me Samuël BOSCHER – Commissaire-Priseur
4, rue Noyon – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
02.33.20.56.98 / boscherencheres@orange.fr

La délivrance des objets adjugés se fera sur rendez-vous, après complet paiement par l'adjudicataire.

L'enlèvement des lots se fait à la charge et sous la responsabilité de l'acheteur.

Dès l'adjudication prononcée, le lot devient la propriété de l'acheteur et il est de sa responsabilité de l'assurer. L'Hôtel des ventes ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou dégradation de ces derniers après adjudication.

Délais d'enlèvement : Dans un souci de gestion des stocks, à compter du 30ème jour suivant la vente, des frais de gardiennage seront facturés, à hauteur de 1 euro par jour et par lot.

La délivrance des objets adjugés peut s'effectuer :

- sur le lieu et date d'enlèvement désigné par le commissaire-priseur, après complet paiement par l'adjudicataire et dans le respect des mesures sanitaires en place au moment de la vente.
- Ou bien par expédition, sauf pour les lots vendus sur désignation, après complet paiement par l'adjudicataire et sur demande uniquement par MBE ou transporteur (Cf. ci-dessous).

Enchères en direct via le service Live interencheres.com

Pour enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous [inscrire sur www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés).

Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com ou www.auction.fr communique à SASU BOSCHER ENCHERES et BOSCHER SAMUEL tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire.

SASU BOSCHER ENCHERES et BOSCHER SAMUEL se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez SASU BOSCHER ENCHERES et BOSCHER Samuel, si elles le souhaitent, à [utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement](#), partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur. Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les ventes judiciaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel : 1% HT du prix d'adjudication (soit +1,20% TTC)
- Pour les véhicules, majoration de 40 EUR HT par véhicule (soit + 48 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

SASU BOSCHER ENCHERES
Me Samuël BOSCHER – Commissaire-Priseur
4, rue Noyon – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
02.33.20.56.98 / boscherencheres@orange.fr

SASU BOSCHER ENCHERES et BOSCHER SAMUEL ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

Ordres d'achat secrets via interencheres.com

SASU BOSCHER ENCHERES et BOSCHER SAMUEL n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com.

Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez SASU BOSCHER ENCHERES et SAMUEL BOSCHER, si elles le souhaitent, à [utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement](#), partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur. Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les ventes judiciaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel : 1% HT du prix d'adjudication (soit +1,20% TTC)
- Pour les véhicules, majoration de 40 EUR HT par véhicule (soit + 48 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

La SASU BOSCHER ENCHERES et Me SAMUEL BOSCHER ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Ordres d'achat :

Le Commissaire – Priseur ou son représentant qualifié se charge d'exécuter gracieusement les ordres d'achat qui leur sont confiés.

Afin de laisser un ordre, merci d'envoyer un mail à l'adresse boscher.s@wanadoo.fr, avec :

- vos coordonnées, une copie de votre pièce d'identité, un RIB,
- et le ou les lots qui vous intéressent avec pour chaque l'ordre tarifaire correspondant,

Important : pour une demande d'enchère téléphonique, il faut être preneur au moins au minimum de l'estimation.

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

La SASU BOSCHER ENCHERES, Me BOSCHER, est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de la SASU BOSCHER ENCHERES, Me BOSCHER, ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS. »

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par la SASU BOSCHER ENCHERES, Me BOSCHER.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par la SASU BOSCHER ENCHERES, Me BOSCHER, est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, SASU BOSCHER ENCHERES, Me BOSCHER pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et SASU BOSCHER ENCHERES, Me BOSCHER, ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

La SASU BOSCHER ENCHERES, Me BOSCHER, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par la SASU BOSCHER ENCHERES, Me BOSCHER** : par écrit auprès de SASU BOSCHER ENCHERES – Me BOSCHER – 4 rue Noyon – 50100 CHERBOURG-EN-VOTENTIN,

- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SASU BOSCHER ENCHERES, Me BOSCHER, de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

SASU BOSCHER ENCHERES
Me Samuël BOSCHER – Commissaire-Priseur
4, rue Noyon – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
02.33.20.56.98 / boscherencheres@orange.fr



ENLÈVEMENT DES LOTS...

Délais d'enlèvement

Dans un souci de gestion des stocks, à compter du 30ème jour suivant la vente, des frais de gardiennage seront facturés, à hauteur de 5 euros par jour et par lot.

1 - Sur place [4 Rue Noyon à CHERBOURG EN COTENTIN (50100)] :

≧ UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS ≦

- Par vous-même ou une personne de votre choix (accompagnée d'une décharge),
- Jours et horaires : **Mardi** : 9h-12h /14h30-17h30 et **Mercredi** : 9h-12h /14h-17h30.

2 - Expédition [Sociétés d'emballages et transports] :

Nous ne réalisons pas les expéditions. Aussi si vous souhaitez un envoi, nous vous invitons à vous rapprocher des sociétés suivantes :

- Mail Boxes Etc. Rouen par mail à mbe3045@mbefrance.fr
- The Packengers par mail à hello@thepackengers.com

Il vous suffira ensuite de leurs adresser votre bordereau d'adjudication. Devis accepté et prestation réglée, vos lots seront récupérés à notre étude et expédiés par leurs services.

3 - Envoi par Transporteur :

- Pour les objets encombrants et le mobilier, nous vous recommandons :

* M. Bachtai	06.81.02.21.45	antoine.bachthai@gmail.com	National
* Transport LETETREL	06.10.77.61.80	Transportexpressletetrel.rta@gmail.com	National
* Daniel Transport	0033659152590	danieltransport@me.com	International
* M. NATHAN	06.51.85.76.21	-----	National
* Transports Dare D'Art	06.31.90.45.16	hela.delaunay@orange.fr	Grand Ouest/Paris
* Trans OLYVE	06.61.95.69.15	transmeubles@hotmail.fr	International



Afin de préparer vos lots, merci de nous communiquer, par mail ou par téléphone, la date d'enlèvement prévue (2 jours à l'avance pour les petits lots et 1 semaine pour le mobilier).